

N/REF : 4/02/2025 16H20 C:000053 I:02624

V/Appel du Mardi 04/02/2025 a 16H20

V/REF.IMM. ADI

IMMEUBLE : RES.AN DISKUIZ -ADI
1, ALLEE DES CHENES
1, ALLEE DES CHARMES
35740 PACE

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

Rennes, le

14 Février 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005-Lot9 Villejean

LOCALISATION : ALLEE 1 CHENES - MME OLIVIER 06 33 84 04 11
LOGEMENT N° 014045, PORTE N°4045, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3

MOTIF : SUITE INTERVENTION KILLIAN
PRÉVOIR IDENTIFICATION FILS PILOTE LINKY
PROBLEME EAU CHAUDE

Donneur d'ordre : Mme A CASAERT

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 10/02
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE TABLEAU ELECTRIQUE
CONSTAT : AUCUNE ANOMALIE CONSTATÉE
CONTROLE DE L'INSTALLATION ET BRANCHEMENT FIL PILOTE
CONSTAT : AUCUNE ANOMALIE CONSTATÉE
CONTROLE THERMOSTAT DU BALLON D'EAU CHAUDE
CONSTAT : BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE DE LA RÉSISTANCE
CONSTAT : BON FONCTIONNEMENT
PRÉCONISATION : LES LOCATAIRES DOIVENT CONTACTER LEUR FOURNISSEUR
D'ÉNERGIE CONCERNANT LES HEURES CREUSES/HEURES PLEINES
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 10/02/25 a 16H33 Mme A. CASAERT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et
d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents
diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail, conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
2,50	MOE001-H(s) Plombier hors BPU le 10/02	2	50,00		125,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	2	20,00		20,00
TOTAL H.T.					145,00
T.V.A. a 10,00%					14,50
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>159,50</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.